

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-01

L'an deux mille vingt deux,
Le 31 mars 2022 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 23 mars 2022

Date d'affichage : Le 23 mars 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire donne la parole à Catherine VANDEKERKHOVE, adjointe aux Finances qui présente le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier d'Outreau. Il s'agit des dépenses et recettes de la Commune sur l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 31/03/2022

Le Maire,

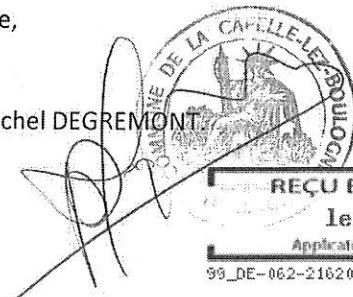
Jean-Michel DEGREMONT

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en sous-préfecture
de Boulogne-sur-mer le, et de la
publication le, et rendu exécutoire le,

Le Maire



13 AVR. 2022



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2022

Application agréée E-leqalite.com

99_DE-062-216209080-20220331-2022_1-DE